

MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70
Fax: 04 90 04 61 66
e-mail : info@ville-gargas.fr
www.ville-gargas.fr

ARRETE TEMPORAIRE

Le Maire de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6, relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police de la circulation,
Vu le Code de la Route, et notamment son article R 225,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la huitième partie,
Vu l'arrêté n°014U01022023 en date du 1^{er} février 2023,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules sur le parking situé derrière la mairie cadastré section AA parcelle n° 168 et 174 lieu-dit le château, afin de procéder à des travaux sur la façade nord de la mairie,
Considérant qu'en raison du retard pris sur le chantier, les travaux nécessitent un délai supplémentaire,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté n°014U01022023 du 1^{er} février 2023 est prorogé jusqu'au 31 octobre 2023 dans les mêmes conditions.

Fait à GARGAS le 31 mai 2023

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Bruno VIGNE-ULMIER

